

DUOday : 16 mai 2019

Informations pour l'entreprise

Le DUOday est une action nationale et européenne qui vise à sensibiliser les entreprises tant privées que publiques à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle donne l'occasion à des travailleurs de rencontrer sur leur lieu de travail habituel des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi ou en questionnement par rapport à leur formation professionnelle.

Le DUOday est une occasion d'ouvrir vos portes et de créer un Duo entre un travailleur de votre entreprise et une personne en situation de handicap.

Que peut apporter le DUOday à votre entreprise ?

- Découvrir et/ou redécouvrir que les personnes en situation de handicap ont des compétences.
- Découvrir les réseaux des professionnels qui travaillent à l'inclusion des travailleurs en situation de handicap.
- S'interroger sur la position de l'entreprise par rapport au handicap, la responsabilité sociétale et l'existence d'un vivier de compétences peu exploité.

Ceci permet à une personne en situation de handicap de découvrir un métier, une entreprise et son fonctionnement.

Le Service PHARE prend en charge l'assurance de la personne (accident de travail, responsabilité civile, dommages corporels) pendant le stage. Une convention de stage doit donc être signée entre l'employeur, le stagiaire et le Service PHARE.

Vous désirez ouvrir les portes de votre entreprise lors du DUOday 2019 ; voici comment procéder :

1. Au sein de votre entreprise, définissez le ou les poste(s) et le nombre de jours (entre 1 à 20 jours) que vous désirez proposer à un stagiaire. Parlez-en avec les membres de votre équipe afin de désigner un tuteur pour accueillir et accompagner le stagiaire.
2. A partir du 1^{er} février 2019, contactez-nous (par mail ou par téléphone) pour avoir un code d'accès à la base de données pour y inscrire les postes proposés
3. Les stagiaires intéressés prendront ensuite contact avec vous afin de vérifier si leurs attentes correspondent bien au poste sélectionné. En accord avec vous, ils valideront leur choix.

4. Une fois le stagiaire inscrit pour le poste proposé, remplissez ensemble le formulaire 4 et envoyez-le, de préférence par mail (cf adresse mail ci-dessous) ou par courrier au Service PHARE (42, rue des Palais à 1030 Bruxelles).
5. Durant les mois d'avril et mai 2019, un agent d'insertion professionnelle du Service PHARE prendra contact avec vous afin de fixer une date pour la signature de la convention de stage.
6. La date limite des inscriptions des entreprises sur la base de données est le 5 avril 2019.

Et après ...

Le stage s'est bien déroulé et ce fut une belle expérience ; vous souhaitez prolonger cette collaboration: vous pouvez prendre votre stagiaire en formation via un contrat d'adaptation professionnelle (apprentissage en entreprise) ou l'engager en bénéficiant d'une prime d'insertion (intervention financière octroyée à l'employeur pour compenser une perte de rendement).

D'autres aides à l'emploi existent et peuvent favoriser l'accès et le maintien à l'emploi de la personne en situation de handicap.

Vous trouverez le descriptif de ces aides sur notre site internet : <http://phare.irisnet.be/>

Dans la rubrique : activités de jour – emploi – emploi dans le secteur ordinaire.

Pour plus d'informations sur le DUOday: www.duoday.be

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant le DUOday et les aides à l'emploi :

Brigitte Paquot 02/800.80.32
Etienne Lombart 02/800.80.48
Delphine Alexandre 02/800.80.97
Sophie de Gasquet 02/800.84.35
Inès Geradin 02/800.81.26

emploi.phare@spfb.brussels